

INDEX DE L'ÉGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

POUR L'ANNEE 2024 AU TITRE DES DONNEES 2023

Période de référence : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

En France

Chaque année en France, les entreprises de 50 salariés et plus, doivent calculer et rendre public leur Index d'égalité professionnelle femmes-hommes.

Il y a 4 indicateurs qui s'appliquent :

1. INDICATEUR ECART REMUNERATION ENTRE FEMMES ET HOMMES @ 40 POINTS
2. INDICATEUR ECART TAUX D'AUGMENTATION @ 35 POINTS
3. POURCENTAGE SALARIEES AUGMENTEES SUITE A CONGE MATERNITE @ 15 POINTS
4. NOMBRE HOMMES ET FEMMES PARMIS LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS @ 10 POINTS

Au sein de FLYING WHALES

RESULTAT POUR FLYING WHALES : obtention d'une note de 94 sur 100.

1. INDICATEUR 1	39	sur 40 points
2. INDICATEUR 2	35	sur 35 points
3. INDICATEUR 3	15	sur 15 points
4. INDICATEUR 4	5	sur 10 points
TOTAL	94	sur 100 points. Cela représente 94% de l'enjeu total. Soit 94 points sur 100.
